Séance du jeudi 10 avril 2025

D'après convocation du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire.

Présents : Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Mr Sébastien NEVEU, Mme Corinne LANNEPAX, Mr Emmanuel LUTARD, Mr David CHAPEAU, Mr Jean-Christophe CAFFENNE, Mme Jennifer DIAS et Mme Laurence BERNARD.

Procurations : Mr Patrick FOUQUET donne pouvoir à Mme Corinne LANNEPAX.
Mr Dominique PETIT donne pouvoir à Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU

Absents excusés : Mr Christian VIDAL, Mme Déborah OUVRARD, Mr Alexandre PAULAIS et Mme Brigitte ROUHEN.

Nombre de membres :		
	- en exercice	14
	- présents	8
	- votants	10
	- Pouvoir	2

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025
- Affectation des résultats 2024
- Vote des taux de fiscalité directe locale 2025
- Vote des subventions 2025
- Présentation et vote du Budget 2025
- Convention de prestation de services avec la CDCHS pour les travaux ponctuels d'entretien des espaces verts.
- Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2025 :

Le procès-verbal du 13 mars 2025 n'apportant pas d'observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats du Compte Financier Unique 2024 au budget primitif 2025, qui sont les suivants :

Excédent de fonctionnement 2024 : 188 095,18 €
Déficit d'investissement 2024 : - 20 687,11 €

Restes à réaliser :
Recettes : 202 817,37 € Dépenses : 110 139,83 €
Solde des restes à réaliser : 92 677,57 €

Soit un excédent d'investissement 2024 : 71 990,43 €

Excédent total pour l'année 2024 : 260 085,61 €

Après délibération, le conseil municipal vote l'affectation des résultats comme suit :

Résultat déficit d'investissement reporté (001) : - 20 687,11 €
Excédent de fonctionnement capitalisé reporté (1068) : 0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) : 188 095,18 €

3. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressée par les services de la Trésorerie.

Elle précise que suite à la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales, il n'y a plus de vote de taux de Taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette suppression se traduit pour les communes par une perte de ressources.
En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La commune de Fontaines d'Ozillac recevra en 2025, le taux départemental de la Charente Maritime de 21,50 % et le taux de la commune de 10.15 %, soit un taux total de 31,65 %.
L'application du coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Cependant, une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants est instaurée pour laquelle il convient de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les taux des taxes locales pour l'année 2025 suivants :

- Taxe Foncière Bâti 31,65 %
- Taxe Foncière Non Bâti 43,16 %
- Taxe d'habitation 17,54 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 16,37 %

4. Vote des subventions à diverses associations pour 2025

Mme Le Maire propose de voter les montants de subventions à diverses associations pour l'année 2025.
Après délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions et de l'inscrire au Budget primitif 2024 à l'article 6574 :

APE de FONTAINES et OZILLAC	60 €
Amicale Fontainoise Pétanque	65 €
Association culturelle Val de Seugne	170 €
Foyer rural de Fontaines d'Ozillac	170 €
Association de chasse « La Diane »	120 €
Association française contre les myopathies	25 €
Institut Bergonié	25 €
Ligue contre le Cancer	15 €
Œuvre Pupilles Orphelins	15 €

5. Vote du Budget Primitif 2025

Madame le Maire, après avoir présenté le projet de l'exercice 2025, précise qu'il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :
Dépenses …….. : 703 387,06 €
Recettes …… : 703 387,06 €

Section d'investissement :
Dépenses …….. : 433 403,01 €
Recettes …… : 433 403,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote le budget de la commune pour l'année 2025, tel que l'a présenté Madame Le Maire.

- Autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tout pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

6. Convention de prestation de services dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des espaces verts avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour la commune de bénéficier de l'intervention d'une équipe en insertion de la Communauté des Communes dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, considérant l'intérêt de cette opération, accepte l'intervention de cette équipe et autorise le maire à signer une convention avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, qui précise les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

---

7. Convention de mise à disposition gratuite du Fournil Communal

Dans le cadre de l'implantation de son activité d'Art-thérapeute et animatrice artistique avec des cours d'arts plastiques, Mme Nathalie MÉHÉE souhaite s'installer sur la commune de Fontaines d'Ozillac et est à la recherche d'un local de sorte à inscrire sa pratique dans la vie de la commune.

La commune disposant d'un fournil, lieu d'histoire, de transmission culturelle et de rassemblement populaire souhaite dynamiser le quotidien de ce fournil qui ne retrouve vie que lors de la Fête du Pain, une fois par an.
La commune décidant de soutenir « Atelier Humanist'Art », représenté par Madame Nathalie MÉHÉE, dans la poursuite de ses objectifs, Mme Le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition gratuite du Fournil communal ci-après désigné, qui lui appartient.

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine privé de la commune et est consentie pour une durée d'un an. Elle prendra effet à compter du 15 Mai 2025 pour se terminer le 15 Mai 2026. La convention sera renouvelable par reconduction expresse. Pour cela, chaque année, il est demandé à Atelier Humanist'Art de refaire une demande écrite de renouvellement qui fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Mme Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du Fournil entre la Commune de Fontaines d'Ozillac et Madame Nathalie MÉHÉE représentant « Atelier Humanist'Art ».

---

8. Atelier de couture

A la rentrée de septembre 2025, l'atelier « Loisirs et créations Couture » de Philippe GRES s'installe à Fontaines d'Ozillac. Il occupera la petite salle de la salle des fêtes, 2 demi-journées par semaine. Le tarif appliqué sera donc de 40 € par semaine (1 jour), conformément à la délibération n° 20221124-04 du 24 novembre 2022.

---

9. Haute Saintonge Propre

Le samedi 22 mars, une dizaine de personnes a participé à cette journée pluvieuse pour réparer les incivilités. Les membres du conseil se félicitent d'une récolte peu abondante.

---

10. Fête locale

Dimanche 10 août, le film projeté pour le cinéma en plein air sera « Chasse gardée ». Un technicien viendra lundi 14 avril pour voir l'emplacement.

11. Village d'Avenir

Mme la Sous-Préfète encourage notre commune à être labellisée « Villages d'avenir », programme à destination des communes de moins de 3 500 habitants, visant à accompagner les plus petites communes dans la réalisation de leurs projets de développement. Pour mener cette réflexion, les membres présents conviennent qu'il est nécessaire d'étudier les conditions requises, les modalités de candidature, les critères et les avantages de ce dispositif pour envisager une démarche dans ce sens.

12. Bâtiment de Monsieur Benoît ETOURNEAU

Après visite des locaux, les conseillers conviennent qu'il y a beaucoup de travaux à prévoir. Ce bâtiment n'a pas été habité depuis une douzaine d'année.
Pour envisager un projet communal, la mairie ne peut l'acheter directement, au vu du prix (95 000 € environ).
Il est possible de se rapprocher d'un organisme réalisant les ingénieries de projet.
Si nous avons un projet bien identifié, L'Établissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine peut nous soutenir.
2 hypothèses sont posées :

- Soit un **habitat partagé** séniors (4 à 5 personnes) : Dans ce cas, la mairie prendrait en charge les travaux et l'ADMR gèrerait ces résidences.

- Soit des **logements** (3 par exemple) : La mairie s'occuperait des travaux et de la gestion, avec l'aide de la SEMDAS (Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge) qui accompagne les entreprises privées ainsi que les collectivités locales du département dans la concrétisation de leurs investissements, projets d'aménagement, constructions et études.

Pour concrétiser ce projet, un accompagnement est nécessaire. Peut-être pourrait-il entrer dans le dispositif « Village d'avenir ».

13. Questions diverses

- Le 9 avril 2025, un vol de produits et d'équipements viticoles a été commis à la coopérative OCEALIA.

- La mairie souhaite agrandir le terrain face à la salle des fêtes en vue d'aménager un parking. Pour cela, Mr NEVEU, 1er adjoint, voisin de la salle des fêtes, propose à la mairie de lui céder une bande de 11 m.
  De plus, un chemin d'accès « liaison douce » reliant le parking à l'église pourrait être réalisé. Le 23 avril 2025 à 10h, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) viendra pour étudier l'implantation de ce projet.

- Pour le Repas des aînés du 27 avril 2025, le choix du menu est fait ainsi que la constitution de l'équipe de mise en place et du service.

- Une réunion est prévue le 17 avril 2025 en vue de préparer la Fête du Pain.

- L'organisation de la distribution des flyers « Informations Mairie » est mise en place.

- L'assemblée est d'accord pour organiser une cérémonie d'inauguration de l'école, du city Park et du boulodrome pour remercier les financeurs, les entreprises, les maitresses, les parents d'élèves et les enfants. La date envisagée peut être un samedi en juin, avant la sortie des classes. La disponibilité des partenaires financiers est à voir.

- Nouveaux arrivants : Mme le Maire informe l'assemblée de l'arrivée dans la commune de Mr David PAPON, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Jonzac, et Mme Sabrina LADOIRE, ex sous-Préfète à Jonzac. Ils ont acheté une maison à Barbegilet. Un conseiller indique aussi qu'un couple avec un bébé à naître a fait l'achat d'une maison sur la commune, à La Cafourche.

- Une conseillère signale qu'au Fief Dubreuil, un carrefour est dangereux et propose l'installation d'un miroir.

- Charente Tourisme souhaite faire une marche douce pour découvrir le village. Ce projet peut être vu avec les associations de Fontaines d'Ozillac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.
Suivent les signatures,

Marie-Danielle GIRAUDEAU	Sébastien NEVEU	Corinne LANNEPAX	Emmanuel LUTARD
David CHAPEAU	Jean-Christophe CAFFENNE	Patrick FOUQUET Absent excusé Donne pouvoir à Mme Corinne LANNEPAX	Déborah OUVRARD Absente excusée
Jennifer DIAS	Dominique PETIT Absent excusé Donne pouvoir à Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU	Alexandre PAULAIS Absent excusé	Brigitte ROUHEN Absente excusée
Laurence BERNARD	Christian VIDAL Absent excusé		